

Mobile et immobile

ARCHITECTURE

Depuis ses origines, l'architecture est la trace matérielle du « vivre ensemble » des hommes¹. En ce sens, elle est le reflet des actes et des institutions sociales et politiques d'une culture donnée. Pour Patrick Bouchain, architecte et constructeur français, le rôle de l'architecte dépasse ainsi largement la simple proposition formelle : relevant d'une approche humaniste qui veut tirer des possibles de la démocratie actuelle, son métier consiste à mettre en scène, de manière ouverte et malléable, des devenir humains.

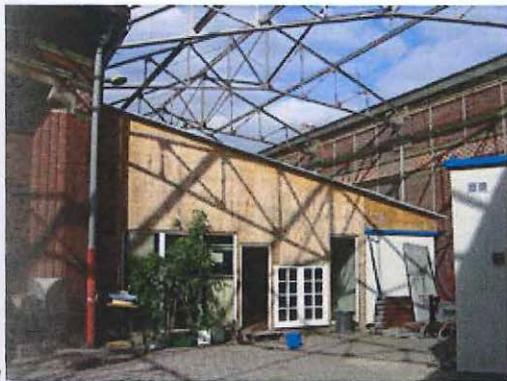
TRACÉS : Il y a quelques années, l'architecture dite « nomade » suscitait l'enthousiasme jusqu'à devenir un concept à la mode. Plus récemment, on vantait « l'éphémère » d'une architecture aux allures d'interventions artistiques, qui se pose puis s'efface gentiment. A ces notions, vous préférez l'idée du « provisoire », pourquoi ?

Patrick Bouchain : L'architecture n'est ni nomade, ni éphémère, elle est tout simplement l'objet matériel constituant la ville et le village sédentaires. Par contre, ce qui est mobile

et éphémère c'est la vie des habitants. C'est la raison pour laquelle l'architecture doit être transformable, adaptable aux modes de vie. Je préfère le terme de « provisoire », car dans provisoire il y a deux idées : la première désigne ce qui est prévu en attendant l'état définitif ; la seconde est celle de savoir économiser dans l'attente d'un événement inattendu. Il faut donc construire « pour voir ». Construire une architecture ouverte – non finie – et qui sera, par sa transformation, la trace du savoir vivre de chacun.

T. : Il semble aujourd'hui que l'intérêt général soit plutôt de rendre l'architecture « pérenne », « durable »... Autant de mots rassurants qui évoquent la stabilité, le consensus, l'absence de changement. Votre approche ne se fonde-t-elle pas, par opposition, sur une conception différente de notre rapport au temps et, par conséquent, à l'espace et à l'architecture ?

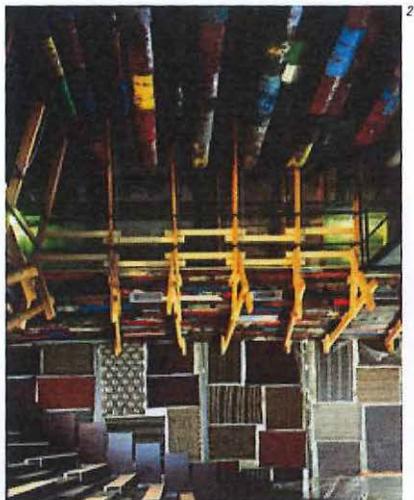
P. B. : Une architecture simplement pérenne est une architecture morte, incapable de porter un projet de vie éphémère. La vie est une constellation de temps. Le temps varie quand il s'offre au jeu de la perception, tout en restant inlassablement le même. Mais une chose est sûre : le temps passe. Il faut donc le suivre, indéniablement. En ce sens, considérer l'œuvre architecturale comme n'existant que dans le projet et dans sa réalisation formelle est tout simplement ridicule. Refuser toute altérité à l'intégrité du projet est contraire au principe même de la vie. Car sa commande, sa conception,



¹ Dans la tradition moderne, l'origine de l'architecture est souvent associée à la « cabane primitive » – au besoin des hommes de construire un premier abri. Par contre, dans son édition de 1521 des *Dix Livres de Vitruve*, Cesarino illustre le thème des « Origines de l'architecture » par une gravure singulière. On y voit, dans une clairière au cœur d'une épaisse forêt, les premiers hommes découvrent le feu. Le texte fournit quelques explications. D'abord apeurés, les humains apprendront peu à peu à maîtriser la lumière qui brûle et, s'en approchant pour se réchauffer, formeront un groupe. De ce premier rassemblement naîtront le langage et l'architecture. Pour le commentateur de Vitruve, l'architecture dépasse ainsi largement le strict rôle d'abri : elle est la société des hommes et, en même temps, ce qui donne corps à cette société, ce qui la rend manifeste. Voir CESARINO, CESARE, *Di Lucio Vitruvio Pollione de architectura libri dece tractati de latina in vulgare affigurati : commentati (...)*. Come, Gottardo da Ponte, 1521.

Fig. 1 : Installation de la baraque de chantier de la Condition Publique à Roubaix : les portes et fenêtres récupérées sont posées au sol, au pied de la future façade. L'espace autour de cet agencement spontané est ensuite rempli de panneaux de contre-plaqué.

Fig. 2 et 3 : « Le grand atelier », salle de spectacle du Lieu Unique à Nantes ; les conteneurs métalliques du plafond ont été récupérés au Mali, le plafond suspendu en bois provient de la récupération de pièces de bateaux démolis suite à l'imposition de quotas de pêches européens ; pour habiller les murs, des « bogolans » – tapisseries aux motifs géométriques réalisées par les femmes d'un village malien.



sa construction, son interprétation, son usage et sa transformation font partie de la vie. Et peut-être que le moment de sa construction est le lieu et le temps conscient qui permette la rencontre de tous ceux que le projet concerne. Interdire le chantier au public sous prétexte que c'est dangereux est le premier acte criminel d'une architecture exprimant le mal vivre de notre époque. Le chantier est le lieu de la rencontre concrète avec le réel. Qu'il rassemble élus, citoyens et techniciens dans une situation mêlant actes et pensées, il devient alors le lieu de la transmission des savoir faire et de l'expérimentation des savoir vivre. Dans cette multitude d'actes et de pensées – des plus petits aux plus grandes – s'installe un échange permettant d'aller à la rencontre de l'autre à travers un acte commun : se reconstruire soi-même en construisant.

Une telle rencontre favorise les actes de résistance individuelle, tout en permettant d'exprimer des sentiments – de produire cette émotion intangible qui mène au bonheur. C'est dans ce jeu conscient et inconscient que naît la beauté, fruit de la résolution concrète des problèmes rencontrés. C'est tout le contraire de l'exécution autoritaire d'un devin qui génère un objet « figé », maniéré, si loin de l'enchantement produit par l'imprécision de la vie.

T. : Au chantier vu comme le laps de temps de construction – clos et inaccessible – qui précède la « révélation » de l'œuvre architecturale, vous opposez le chantier comme lieu de rencontre, de partage de connaissances et de débat. La mise en place de ce dispositif implique une participation plus active du projeteur au monde politique, un rôle « nouveau » qui remet en question la formation actuelle de l'architecte. Cette remise en question est-elle souhaitable ?

P. B. : L'architecture est politique. Elle doit être l'expression de la complexité du régime démocratique dans lequel nous vivons. Les hommes sont libres et égaux – c'était déjà difficile à dire, c'est encore plus difficile à appliquer. Comment produire une architecture qui puisse être le reflet de cette déclaration ? En faisant et en corrigeant sans cesse, on peut mettre tout acte à l'épreuve de la loi démocratique. Construire pour qui, pourquoi, avec qui ? Cette attitude implique de constamment confronter tout geste à la réalité culturelle, sociale et économique dans laquelle il prend place. La fuite devant ces réalités ne peut qu'entraîner la perte de l'imagination et des moyens nécessaires pour transformer le monde dans lequel nous vivons. Y a-t-il aujourd'hui des constructions prenant en compte cette réalité ? Je ne le pense pas. Il y a des bâtiments fonctionnels, académiques, mais aucun n'exprime la

Verre et travers

Le 15 février 2000 au Brésil, dans un de ces bus sur-climatisés – disons le, *frigorifiés* – qui vont de Fortaleza à Belem, je regardais par la fenêtre et croyais voir de la fumée qui s'échappait des habitations bordant la grand' route. Quand le bus s'arrêta sur une aire de repos, je fus surpris par la chaleur. Soudain, je me suis rappelé qu'il faisait chaud dehors. Je notais alors dans mon carnet de terrain :

J'observe le monde à travers une vitre teintée et poussiéreuse. Je m'en rends compte et change de place pour un siège près d'une fenêtre ouverte. A présent, j'ai vent du monde que j'observe. Quand on voit « à travers », il est bon d'observer le travers, c'est-à-dire de se rendre compte que le monde que l'on regarde, contient une traversée.

Entre moi et les maisons du bord de la route il y avait une vitre. Sa transparence, bien que relative, tendait à occulter le fait qu'il y avait deux milieux distincts. Cet obstacle invisible tendait à foreclure la traversée opérée par mon regard. Je me comportais et observais les choses comme si nous étions dans la même ambiance, sous un même climat. Le froid de la cabine du bus m'enjoignait à voir une fumée illusoire. Dès que je me suis rendu compte du verre et du travers, la fumée est partie... en fumée.

Quand on est captivé par ce que l'on observe on a tendance à s'oublier et à oublier notamment le lieu où l'on se tient. On est alors en observation « immergée », dans une situation où l'on pense baigner dans le même milieu, respirer le même air, que le lieu où porte notre regard.

Le lecteur est souvent dans une situation analogue. Il lit en oubliant le livre, il ne voit pas plus le livre que je ne voyais la vitre. Il s'immerge mais, ce faisant, il ne traverse plus. Il se projette.

Porte et portique (*torii*)

Il y a au Japon des portiques qui se dressent à l'entrée des montagnes et de certains bras de mer, devant des temples shinto et des monastères bouddhistes. En bois ou en béton, souvent peints en rouges, on les nomme *torii*. Ils indiquent un espace sacré, un lieu empreint d'une symbolique particulière, chargé d'un autre rapport aux choses et aux êtres. Passer sous un *torii* c'est pénétrer dans un espace autre, c'est franchir un seuil. Est-ce différent de ce qui se produit quand on passe une porte ? Oui et non.

Oui parce qu'un *torii*, contrairement à une porte, ne pose pas de contrainte physique. L'espace qui entoure un *torii* est complètement dégagé. Il n'y a pas de mur, pas de fossé, pas d'éléments qui contraignent à passer sous le *torii* – et pas ailleurs. Si l'on passe dessous, entre ses deux montants, c'est que l'on sait que *c'est là qu'il faut passer*. La contrainte n'est pas physique, mais morale ou spirituelle. Le choix est, d'une certaine manière, *assumé*. Passer par le *torii* et non ailleurs implique – en soi – d'assumer une contrainte immatérielle. Ce n'est pas une porte, dans le sens où il ne contraint pas le corps – qui n'a pas d'autres choix que de passer par la porte puisque tout le reste est enmuré. La porte engage un corps, le *torii* un état d'esprit.

Oui, parce qu'une porte opère dans l'espace, ce qu'un *torii* opère dans le temps. D'un côté d'une porte il y a – par exemple – une cuisine et de l'autre un salon. D'un côté on est « chez

soi », de l'autre on est dans l'espace public, d'un côté un lieu, de l'autre, un autre lieu. Le monde ouvert par la porte est clos (par des murs, des murailles, par la porte elle-même) ; le monde disposé par le portique est ouvert, rien ne le contient spatialement, il s'étend : juste derrière le portique nippon l'espace est densément sacralisé, mais ce qu'il contient n'étant pas délimité, est extensible à l'ensemble du temple et, au-delà, de la forêt, de la montagne, de l'archipel. Le passage opéré sous un portique est intensifié au moment des fêtes (*matsuris*) quand les puissances immatérielles tiennent résidence dans le temple, la montagne ou la mer. Avant de passer par un *torii* on est dans le monde profane, après on pénètre dans un espace sacré. Avant on s'inscrit dans un tempo ordinaire, ensuite on l'empreint d'une temporalité sacralisée. Traverser une porte c'est changer de lieu, passer sous un portique c'est entrer dans une autre temporalité. Le premier pas introduit une distinction d'espace, le deuxième pas, une rupture de rythme.

Oui, parce qu'une porte peut se fermer. Elle permet de clore un espace, de le rendre infranchissable. C'est une entrée ou une « porte au nez », quand elle se pose en travers. Une porte, ouverte ou close, c'est la permission – ou non – de rentrer. Une porte permet de contrôler le passage, d'y imposer un péage, d'y refuser le quidam. Elle a aussi une fonction de protection, de coffre fort. Un *torii* ne refuse personne, même le vent le traverse. Mais qui ne le traverse pas, comme celui qui n'ôte pas son chapeau dans une église, signe son manque de respect, ou son inculture. La porte permet à son propriétaire de sélectionner ceux qui la traversent. Le *torii* indique l'étranger, celui qui méconnaît les règles coutumières et n'appartient pas à la communauté. La porte oblige quiconque à passer par elle, le portique suppose que celui qui passe par elle, sait que c'est sous elle qu'il faut passer. Dans le premier cas la contrainte est corporelle, dans l'autre elle est culturelle. Dans le premier cas la sélection est matérielle, elle relève de la *phusis* (les lois de la nature), dans le second elle est immatérielle, elle relève du *nomos* (les lois de la culture).

Non, parce qu'un *torii*, comme une porte, a un seuil. Je peux me tenir de telle sorte que mes pieds soient, pour un temps, chacun d'un côté. Je peux me tenir dans l'encablure, dans un entre deux. Les deux sont une béance. Toute porte, tout portique, tout seuil implique une béance, un moment où les deux pieds ne touchent pas le même sol et ne vivent pas au même tempo. Toute traversée est une sortie de « l'être-là », une propension à ne pas se contenter d'être, mais à *ek-sister*. Elle est passage d'une rive à l'autre du « Grand Partage » anthropologique reliant « l'intériorité » et « la physicalité »¹ : l'esprit et le corps, l'intime et le public, le sacré et le profane. Entre les deux, juste au milieu, dans l'encablure entre deux lieux pour être, bée quelque chose qui nous point... en suspension.

¹ Au sens de Philippe Descola ces deux termes traduisent une constante taxonomique des mondes humains : une distinction entre une part immatérielle (esprit, âme, principe vital, conscience, etc.) invisible et impalpable ; et une part matérielle (corps, formes, substance, etc.) à laquelle correspond « l'ensemble des expressions visibles et tangibles » (Descola, *Par-delà nature et culture*, 2005, p. 169).



QU'EST-CE QU'UN « TERRITOIRE » ?

Thierry Paquot

ERES | « Vie sociale »

2011/2 N° 2 | pages 23 à 32

ISSN 0042-5605

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2011-2-page-23.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour ERES.

© ERES. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Qu'est-ce qu'un « territoire » ?

Thierry Paquot*

Que savons-nous de ce mot « territoire » qui apparaît dans la langue française au cours du XIII^e siècle et dont l'usage ne se généralise qu'au XVIII^e siècle ? Pierre Larousse dans son *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle* (1875), note que le mot vient du latin, *territorium*, qui dérive de *terra*, « terre », qu'il s'agit d'une « *étendue de pays qui ressortit à une autorité ou à une juridiction quelconque* ».

Plus d'un siècle après, Alain Rey, dans le *Dictionnaire historique de la langue française*¹ confirme que le mot français vient du latin, *territorium*, « *étendue sur laquelle vit un groupe humain* ». Les deux dictionnaristes associent à ce terme, « territorial », « territorialité », « extra-territorialité », « territorialement ». Seul Alain Rey peut faire état de « déterritorialiser » et de « déterritorialisation », concepts qui seront élaborés par Gilles Deleuze et Félix Guattari, dans *Mille plateaux*.²

Avant de relier la question sociale à un territoire, je propose un petit détour par les sciences humaines et sociales, afin de mieux saisir les sens que ce mot revêt.

* Philosophe de l'urbain, professeur des universités, éditeur de la revue *Urbanisme*, auteur de nombreux ouvrages, dont : *L'espace public* (collection « Repères », La Découverte, 2009), *L'urbanisme, c'est notre affaire !* (L'Atalante, 2010) et *Un philosophe en ville* (InfoLib, 2011). Une version longue de ce texte sert d'introduction générale à l'ouvrage dirigé par Thierry PAQUOT et Chris YOUNES, *Le territoire des philosophes. Lieu et espace dans la pensée au XX^e siècle*. Paris, La Découverte, 2009.

1. Alain REY, *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert, 1992.

2. Gilles DELEUZE, Félix GUATTARI, *Mille plateaux*, Paris, Ed. de Minuit, 1980.



LES TERRITOIRES DES HISTORIENS ET DES GÉOGRAPHES

Daniel Nordman, dans le *Dictionnaire de l'Ancien Régime*³, apporte de judicieuses précisions aux définitions du *Trésor de la langue française* (1606) de Jean Nicot (« terroir ou territoire d'une ville ») et d'Antoine Furetière (1690) qui associe le mot à « juridiction », préfigurant ainsi l'acception retenue par Pierre Larousse, en lui attribuant trois caractéristiques : un territoire est appropriable, possède des limites et porte un nom (toponyme ou anthroponyme). Il résume sa conception ainsi : « *Un territoire est donc un espace pensé, dominé, désigné. Il est un produit culturel, au même titre qu'un paysage est une catégorie de la perception, que l'homme choisit à l'intérieur d'ensembles encore indifférenciés.* » Là, le territoire voisine avec « espace », terme encore plus polysémique... Des historiens actuels revisitant les travaux majeurs de leurs maîtres, Marc Bloch, André Deléage, Georges Duby, Robert Boutruche et Charles Higounet, y constatent « un vocabulaire foisonnant », qui se révèle finalement peu adapté aux réalités à décrire. Selon eux, cela traduit surtout un souci d'écriture, d'où la facilité avec laquelle chacun de ces « maîtres » utilise des mots assez différents comme synonymes⁴.

Dans le même ouvrage, Fabrice Ripoll et Vincent Veschambre regardent du côté des géographes⁵ et constatent que depuis Vidal de la Blache (1845-1918), le « père » de la géographie française, c'est la notion de « région » qui est privilégiée jusqu'aux années soixante-dix où elle est détrônée par celle d'« espace » (à cette époque trois revues s'emparent du terme, *Espaces et Sociétés* qui est lancée en 1970, *L'espace géographique*, fondée en 1972 et *Espaces Temps*, créée en 1975), avant de laisser la vedette à « territoire », à partir des années quatre-vingt, dans une acception qui n'est plus seulement aménagiste (longtemps ce mot était arrimé à « aménagement du... », surtout après la création de la DATAR, Délégation à l'aménagement du territoire, en 1963).

Pour Maryvonne Le Berre, « *Le territoire peut être défini comme la portion de la surface terrestre, appropriée par un groupe social pour assurer sa reproduction et la satisfaction de ses besoins vitaux. C'est une entité spatiale, le lieu de vie du groupe, indissociable de ce der-*

3. Lucien BÉLY (dir.) *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 1996.

4. Cf. Benoît CURSENTE, Mireille MOUSNIER (dir.), *Les territoires du médiéviste*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005.

5. Fabrice RIPOLL, Vincent VESCHAMBRE, « Le territoire des géographes. Quelques points de repère sur ses usages contemporains », in Benoît CURSENTE, Mireille MOUSNIER (dir.), *Les territoires du médiéviste*, Rennes, PUR (coll. Histoire), 2005, p. 271-291.

nier⁶ ». Par conséquent, le territoire résulte d'une action des humains, il n'est pas le fruit d'un relief, ou d'une donnée physico-climatique, il devient l'enjeu de pouvoirs concurrents et divergents et trouve sa légitimité avec les représentations qu'il génère, tant symboliques que patrimoniales et imaginaires, elles-mêmes nourries de la langue dominante parlée par les populations de ce territoire.

En un mot, la réalité géographique d'un territoire repose sur un « fait total culturel et géographique » inscrit dans une histoire spécifique. C'est un peu ce que suggère Éric Dardel (1899-1967) dans *L'histoire, science du concret et L'homme et la terre*, deux ouvrages grandement influencés par la philosophie de Martin Heidegger. Dans le premier⁷, il adhère à l'idée que le temps de l'humain est toujours un « temps pour » (p. 53). Celui-ci est « présent », sans passé (car le passé n'est pas, il résulte d'une construction, c'est donc un résultat, pas une cause) et ouvre au « futur ». « À côté des situations affectives qui asservissent et avilissent l'homme, observe l'auteur, en lui barrant les voies du pouvoir-être authentique, il y a des situations affectives libératrices qui ouvrent en moi les portes de l'avenir. Le Sentir fondamental de l'affectivité contient toujours à côté de son orientation essentielle vers le passé, une relation avec le futur, un Comprendre. Toute situation affective est aussi compréhension, articulation d'un sens. » (p. 68). Cette « compréhension » consiste en une actualisation d'un temps événementiel qui « s'accompagne toutes les fois d'une spatialisation. » (p. 85). De quel événement s'agit-il ? De « l'Événement que je suis et peux être » (p. 119), mais inscrit territorialement, en quelque sorte, dans des territoires géographiques (spatiaux) et historiques (temporels).

Dans son second essai⁸, il précise sa pensée sur cette spatialisation des moments de chaque humain. « La "situation" d'un homme, écrit-il, suppose un "espace" où il se "meut"; un ensemble de relations et d'échanges; des directions et des distances qui fixent en quelque sorte le lieu de son existence » (p. 19). Le territoire pour Eric Dardel (mot qu'il n'utilise pas) correspond à une portion de l'écoumène, c'est-à-dire à ce que Martin Heidegger nomme *Heimat*, la « patrie », mais au sens de lieu d'habitation, de lieu où se déploie la présence, lieu où la langue enveloppe les relations entre les individus et non pas, bien sûr, le « sol natal », irrigué du sang des ancêtres !

6. Maryvonne LE BERRE, « Territoires », in Antoine BAILLY, Robert FERRAS, Denise PUMAIN (dir.), *Encyclopédie de géographie*, Paris, Economica, 1995.

7. Éric DARDEL, *L'histoire, science du concret*, Paris, PUF, 1946.

8. Éric DARDEL, *L'homme et la terre*, Paris, PUF, 1952.

LES TERRITOIRES DES ÉTHOLOGUES

Hors de la géographie, qu'en est-il de ce terme ? Il est particulièrement présent et actif en éthologie, cette « science du comportement des animaux », dont la dénomination date du milieu du XIX^e siècle (1849, Isidore Geoffroy Saint-Hilaire). C'est avec Jacob von Uexküll⁹ Frederik J.J. Buytendijk¹⁰, Konrad Lorenz¹¹, Nikolass Tinbergen¹² et Irenäus Eibl-Eibesfeldt¹³ que le mot « territoire » acquiert ses lettres de noblesses naturalistes. Ces savants observent les plantes et les animaux et proposent des approches comparatives afin de voir en quoi leurs découvertes seraient éclairantes pour élucider les comportements des humains, ces vivants si particuliers. Leur vocabulaire technique comprend de nombreux items comme, « habitat » (terme qui entre dans notre langue vers 1800, et qui correspond, *grosso modo*, à ce que nous appelons dorénavant « la niche environnementale »), « espace » (Jakob von Uexküll dit que les humains vivent dans trois espaces qui se combinent plus qu'ils ne s'excluent : l'espace actif, l'espace tactile et l'espace visuel), « monde » (*Welt*) et « environnement » (*Umwelt*). Pourtant, pour les naturalistes amateurs, le « territoire » apparaît comme constitutif de la vie même des animaux et des plantes. Le propriétaire d'un chat est tout content de faire apprécier aux invités que « son » animal a marqué « son » territoire ! Jakob von Uexküll distingue dans l'*Umwelt*, le *Merkwelt* ou « monde noté » et le *Wirkwelt* ou « monde agi ». Le territoire des animaux ne correspond pas à une portion bien délimitée de terre, protégée et protectrice ; il est mobile, élastique dans son tracé, variable selon les saisons, les heures, les activités et les dangers. Un banc de poissons ou un vol d'oiseaux migrants se compactent lorsqu'un prédateur les menace et, aussitôt la menace passée, se dilatent, s'espacent. C'est surtout au moment de la reproduction que l'animal délimite son territoire, la protection de la territorialité – plus ou moins étendue – dépend généralement du mâle.

C'est en lisant les éthologues que Félix Guattari convint Gilles Deleuze de l'importance de cette notion. Le célèbre chapitre 11 de *Mille plateaux*, de lecture ardue, intitulé « De la ritournelle », théorise le concept de « territoire », à partir de la ritournelle, c'est-à-dire du sif-

9. Jakob von UEXKÜLL (1864-1944), *Mondes animaux et monde humain*, Paris, Denoël, (1934) 1984.

10. Frederik J. J. BUYTENDIJK (1887-1974), *L'homme et l'animal, essai de psychologie comparée*, (1956), Paris, Gallimard, 1965.

11. Konrad LORENZ (1903-1989), prix Nobel de médecine en 1973, auteur de *L'agression. Une histoire naturelle du mal* (1963), traduit de l'allemand, Paris, Flammarion, 1969.

12. Nikolass TINBERGEN (1907-1988), *La vie sociale des animaux. Introduction à la sociologie animale*, Paris, Payot, 1977.

13. Irenäus EIBL-EIBESFELDT, *Éthologie : biologie du comportement*, Paris, Éd. Scientifiques, (trad. française) 1972.

flement émi par un oiseau marquant, en voletant, la territorialité de la nidification. « *Le territoire, affirment-ils, est en fait un acte, qui affecte les milieux et les rythmes, qui les "territorialise". Le territoire est le produit d'une territorialisation des milieux et des rythmes. Il revient au même de demander quand est-ce que les milieux et les rythmes se territorialisent, ou quelle est la différence entre un animal sans territoire et un animal à territoire. [...] Précisément, il y a territoire dès que des composantes de milieux cessent d'être directionnelles pour devenir dimensionnelles, quand elles cessent d'être fonctionnelles pour devenir expressives. Il y a territoire dès qu'il y a expressivité du rythme. C'est l'émergence de matières d'expression (qualités) qui va définir le territoire.* »

Les auteurs empruntent également aux musicologues et aux musiciens leur arsenal notionnel, sur les temps, les rythmes, les cadences et aussi au chronobiologiste, Alain Reinberg, pour finalement montrer en quoi le territoire est aussi du temps, du processuel, du transitionnel, du mémoriel, qui redistribue sans cesse les cartes, si j'ose dire, qui le figure. Le mouvement déterritorialise en reterritorisant, d'où la préférence pour une approche rhizomée, transversalisée, stratifiée de ce qui produit le territoire des expressions, la possibilité de leurs agencements et de leurs harmonisations.

TERRITOIRES DES ANTHROPOLOGUES ET DES JURISTES

Chez Erving Goffman, dans *La mise en scène de la vie quotidienne*¹⁴, le chapitre deux du tome deux est intitulé « Les territoires de moi » et l'auteur, après avoir rappelé que ce concept vient de l'éthologie, l'utilise en indiquant que « *les territoires varient selon leur organisation* ». Ils sont parfois fixes et bien délimités, parfois mobiles et aux frontières changeantes. Il reprend l'interprétation sociologique de Robert Sommer¹⁵, et parle alors d'espace personnel, qui se révèle temporaire et situationnel (comme dans une file d'attente ou un ascenseur). Il s'intéresse surtout aux « marqueurs » qui séparent deux territoires (l'accoudoir du siège d'un train, la barre à la caisse d'un supermarché, etc.) ainsi qu'aux modes d'intrusion dans le territoire de l'autre. Edward Hall, avec son concept de « proxémie¹⁶ » s'évertue à expliquer les écarts entre deux territoires personnels ou personnalisés, selon les cultures. Certains individus manifestent une plus grande phobie du contact physique et de la chaleur corporelle, que d'autres. Il

14. Erving GOFFMAN, *La mise en scène de la vie quotidienne*, Paris, Ed. de Minuit, 1973.

15. Robert SOMMER, « Studies in Personal Space », *Sociometry*, XXII, September 1959, p. 247-260.

16. Edward HALL, *La dimension cachée*, Paris, Seuil, (trad. française) 1971.

observe de grandes différences entre les humains, tant en ce qui concerne le degré d'excitation de leurs sens, que leur orientation et la manière dont ils occupent, ou non, un territoire. Il en déduit que chacun fait une expérience particulière du territoire et affirme que les individus « *habitent des mondes sensoriels différents* ». La sociologie américaine regarde du côté de l'éthologie et aussi de l'anthropologie pour fonder la notion de territoire, comme l'expose Clarence R. Carpenter¹⁷ et plus récemment, Torsten Malmberg¹⁸.

Les juristes se doivent également de circonscrire les zones dotées du même droit et tenir compte des nouvelles configurations territoriales, concurrentes, et parfois rivales. Ainsi, dans un article éclairant, « *L'inscription territoriale des lois* », Alain Supiot¹⁹ s'interroge sur « *un ordre juridique spatial, libéré de tout ancrage territorial* », qui s'oppose à un droit lié à une société et à sa délimitation géographique, sa terre. Celle-ci induit, à la fois, l'identité et la nationalité des personnes qui en sont issues. Il précise que « *l'emprise de l'homme sur la terre prend en droit moderne deux formes distinctes mais complémentaires : la souveraineté et la propriété* ». Il remarque que « *le libre choix de son statut est aujourd'hui en plein essor* », et que les entreprises sont de plus en plus nombreuses à se délocaliser pour se soustraire à des droits contraignants, à leurs yeux du moins. Elles optent pour des « *pavillons de complaisances* » (*law shopping*), qui permettent de traiter « *les droits nationaux comme des produits en compétition sur un marché international des normes* ». L'auteur poursuit : « *C'est dans le contexte de cette métamorphose de la terre en valeur liquidable sur un marché mondial que la notion d'espace, qui était jadis réservée au droit de la mer, a été étendue au droit de la terre. Ainsi s'explique le fait que l'Union européenne se soit définie, non pas comme un territoire ou un ensemble de territoires délimités, mais comme un "espace sans frontières intérieures" ou un "espace de liberté, de sécurité et de justice" ayant vocation à s'étendre à un nombre indéterminé et indéterminable de nouveaux pays membres* ». Évidemment, l'effacement de territoires historiques qui se fondent, abstraitement, en un ensemble sans réelle identité n'est pas accepté par tous. Pourtant, se développent les techniques de *scoring* qui, constate l'auteur, « *sur le plan géographique [...] visent à traiter les villes, les nations et les territoires comme des marques commerciales en compétition* ». On élabore tout un éventail d'indicateurs quantitatifs (le cli-

17. Clarence R. CARPENTER, « *Territoriality: A Review of Concepts and Problems* », in A. ROE, G. G. SIMPSON (dir.), *Behavior and Evolution*, New Haven, Yale University Press, 1958.

18. Torsten MALMBERG, *Human Territoriality. Survey of Behavioral Territories in Man with Preliminary Analysis and Discussion of Meaning*, La Haye, Mouton, 1980.

19. Alain SUPIOT, « *L'inscription territoriale des lois* », *Esprit*, novembre 2008, p.151-170.

mat, la qualité paysagère, l'offre de services publics, la diversité culturelle, la gastronomie, la situation géographique, etc.), qui sont censés chiffrer le « capital identitaire local ». Ainsi, sortons-nous, progressivement, d'un droit identique pour tous les sujets d'un même territoire, à des droits liés à de nouvelles entités « hors-sol », unies dans la même compétition inter-territoriale... Les territoires se superposent, s'encastrent, se tournent le dos, « s'entre-réseautent », bref, ils ne sont plus bêtement administratifs et expriment les nouveaux modes de vie de citoyens aux mobilités réelles et virtuelles.

LES TERRITOIRES DES URBANISTES

Rien, dans les 323 citations sur l'urbanisme que rassemblent Robert Auzelle, Jean Gohier et Pierre Vetter²⁰, sur ce mot. À l'entrée « Territoire » du *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*²¹ il est conseillé d'aller voir « Aménagement du... », qui fait état de l'intervention publique et voisine avec « aménagement rural » et « aménagement touristique ». Je précise que l'expression « aménagement du territoire » figure pour la première fois dans un document officiel, vraisemblablement, en 1947, sous la plume d'Eugène Claudius-Petit, ministre de la Reconstruction. Par contre, « territoire » est présent dans le *Dictionnaire, la ville et l'urbain*²² par la définition qu'en propose le géographe Richard Kleinschmager. Définition, à la fois, attendue – « *Le territoire fait figure de support concret de l'État qu'il revient à ce dernier de préserver contre toute intrusion étrangère et de développer en l'aménageant* » – et aussi inhabituelle – « *La tendance est nettement à identifier les notions de territorialisation et de spatialisation, s'agissant de nombre de processus sociaux comme la criminalité, la pauvreté, la ségrégation sociale, les appartenances nationales ou le vote par exemple. Ces territoires dessinent des territoires multiples dans l'urbain qui ne recoupent que très rarement les découpages administratifs dans lesquels pourtant les diverses politiques les concernant sont fréquemment projetées.* »

Il ne faudrait pas en conclure que les urbanistes – ou ceux qui contribuent à cette discipline – ne prennent pas au sérieux le territoire. Preuves en sont les analyses de Paul Virilio²³, d'André Corboz²⁴ et

20. Robert AUZELLE, Jean GOHIER, Pierre VETTER, *323 citations sur l'urbanisme*, Paris, Ed. Vincent Fréal et Cie, 1964.

21. Pierre MERLIN, Françoise CHOAY (dir.) *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, 1988.

22. Denise PUMAIN, Thierry PAQUOT, Richard KLEINSCHMAGER (Ed.) *Dictionnaire, la ville et l'urbain*, Paris, Economica/Anthropos, 2006.

23. Paul VIRILIO, *L'insécurité du territoire*, Paris, Stock, 1976.

d'Alberto Magnaghi²⁵, dont les répercussions sur les praticiens sont encore appréciables. Le premier, fondateur de la dromologie (de *dromos* en grec, « course », donc « science de la vitesse »), considère qu'avec l'aviation militaire, le ciel entre dans l'histoire et avec elle, la dématérialisation de la verticalité. Le territoire n'est plus terrestre, il s'éparpille dans ses confins. La distance est niée par la vitesse. L'instantanéité compresse l'épaisseur géographique. Ce n'est pas « la fin de l'Histoire » qu'il faut craindre, mais celle de la géographie. « *Quelle attente sera la nôtre, interroge-t-il avec anxiété, lorsque nous n'aurons plus besoin d'attendre pour arriver ?* » (p. 262). La mobilité généralisée dissout les milieux traversés et supprime le rapport physique, charnel, sensoriel, avec les territoires de notre quotidien urbain. Seule compte la destination, pas le parcours. Après trente ans, ces impressions paraissent prémonitoires... La première phrase de l'article d'André Corboz donne le ton : « *Le territoire est à la mode* ». Il recense ensuite les définitions de ce terme selon les diverses disciplines, et admet, lui aussi, que le territoire est le produit de plusieurs processus ayant chacun sa temporalité et sa ou ses représentations. Il note, avec justesse que « *Les habitants d'un territoire ne cessent de raturer et de récrire le vieux grimoire des sols* », annonçant par là sa thèse, à savoir qu'il est un palimpseste. « *Mais le territoire, prévient-il, n'est pas un emballage perdu ni un produit de consommation qui se remplace. Chacun est unique, d'où la nécessité de "recycler", de gratter une fois encore (mais si possible avec le plus grand soin) le vieux texte que les hommes ont inscrit sur l'irremplaçable matériau des sols, afin d'en déposer un nouveau, qui réponde aux nécessités d'aujourd'hui avant d'être abrogé à son tour.* » Ainsi, pour lui, le territoire est une sorte de mille-feuille, chacune témoignant d'un épisode de la longue histoire chahutée de ce couple, Homme/Nature, dont le mariage exprime parfois l'amour, parfois la raison... Car, dit-il avec sagesse, « *la nature, c'est ce que la culture désigne comme telle. Il va de soi que cette définition s'applique aussi à la nature humaine.* »

Cette conclusion sert d'introduction au travail d'Alberto Magnaghi, qui ne cite pas André Corboz dans sa copieuse bibliographie. Que nous dit-il ? Que le territoire est le fruit de l'union amoureuse de la nature et de la culture. Qu'il s'agit même d'une « œuvre d'art », mais en péril, à cause du déploiement technologique qui déterritorialise et immatériatise la production et de la globalisation de l'économie qui n'hésite pas, au nom de la seule rentabilité comptable, à délocaliser, c'est-à-dire à gratter un peu plus le palimpseste. Avec Internet, la téléphonie sans fil, la cosmopole s'affiche aspatiale, et se résume à une

24. André CORBOZ « Le territoire comme palimpseste », *Diogenes*, n° 121, janvier-mars, 1983.

25. Alberto MAGNAGHI, *Le projet local*, préfacée par Françoise Choay, Liège, Mardaga, (2000), 2003.

sorte de plateau-technique, sur lequel viennent se brancher les services, les entreprises, les logements, les équipements, etc. Les citoyens ne sont plus attachés subjectivement et existentiellement, à un territoire, ils en sont déconnectés. Il est envisageable de contrer une telle tendance – pourtant « lourde » et planétaire – en misant sur un « projet local » auto-soutenable. Alberto Magnaghi explique que *« Le développement local conçu comme développement d'une "constellation de villes solidaires", n'est donc qu'un des scénarios ou des avenir possibles de la ville : celle-ci peut désormais naître d'une rencontre vertueuse des institutions locales en marche vers le fédéralisme, le néomunicipalisme ou le développement local avec les mouvements issus de la base. »* (p. 62). Il liste sept objectifs, dont la « diversification des activités », « le développement des savoirs contextuels », le passage de l'habitant-usager à l'habitant-producteur, « l'intégration des projets locaux dans un cadre transversal »... Le territoire se mue alors en un « écosystème territorial », qui porte les villes et les transforme en « bio-région », pour reprendre l'expression de Patrick Geddes et de Lewis Mumford. L'*Ecopolis* qu'envisage Alberto Magnaghi associe l'autogestion, la démocratie participative, l'auto-soutenabilité (qui sous-entend d'autres manières de produire et de consommer localement et écologiquement) et la territorialité. Celle-ci ne correspond pas à un repli stratégique sur une portion d'un pays – comme le village d'Astérix ! –, mais à une « globalisation par le bas », qui ne brade pas le local au nom d'un impératif économique dicté d'ailleurs, et assure à chaque citoyen la possibilité d'expérimenter une utopie concrète.

EXISTE-T-IL UN TERRITOIRE DU « SOCIAL » ?

Il va de soi que la question sociale est localisée, pour la simple raison qu'elle concerne des « gens » (famille, individu, groupe, classe...) qui sont ici et pas ailleurs, même si cet ici est la rue, dans le cas des SDF, par exemple. Une seconde raison renforce cette localisation, c'est le traitement institutionnel de cette question sociale. En effet, selon la place que vous occupez dans le système administratif, vous dépendez d'un territoire aux limites strictes. Ce territoire est double, d'un côté il est abstrait, c'est tel service (à « la petite enfance », par exemple) et d'un autre côté, il est géographique (le bureau du responsable est dans telle mairie ou à l'annexe de tel bâtiment administratif, à telle adresse). Ainsi, l'action sociale relève d'une autorité territorialisée (commune, département, région, État...) qui ne traite pas toujours l'intégralité d'un problème et oblige la personne à frapper à plusieurs portes dans plusieurs territoires. L'ouverture d'un « guichet unique » s'avère une amélioration qui peine à se généraliser... Il faudrait n'avoir qu'un interlocuteur aux compétences polyvalentes et à la capacité d'écoute particulièrement exercée.

L'héritage bureaucratique qui entache encore le travail social multiplie les obstacles, comme, par exemple, les délimitations territoriales, souvent arbitraires et parfois contradictoires entre elles.

Peut-être l'outil informatique pourrait-il simplifier certaines procédures et rendre accessibles des informations difficiles à rassembler, car émises par des services éparpillés géographiquement. En attendant, et sachant que seul le face-à-face entre un travailleur social et la personne en difficulté permettra à cette dernière de se reconstruire, il ne fait aucun doute qu'il leur faut un lieu de rencontre accueillant. Ce lieu peut être mobile, hors-les-murs d'un bureau, sans adresse fixe. Ce lieu est la rencontre elle-même. Un peu à l'instar de l'université qui, avant de correspondre au bâtiment qui abrite la relation entre un « maître » et un « élève », désignait cette relation privilégiée...

Le « social » ne se manifeste pas en l'air, en état de suspension comme les poussières prises dans un rai de lumière, mais dans l'interaction entre individus situés et localisés. Le territoire du social consiste en l'inscription spatiale de cette interaction aux effets dits « sociaux ». Ce territoire est donc un résultat, une conséquence de causes à recenser et à analyser. Ce territoire exprime un « mal-être », un « malaise », un « dysfonctionnement », une « déliaison » d'un individu qui ne sait plus où se trouvent ses propres frontières...

Fig. 4 : Espace public de l'îlot Stephenson à Tourcoing, un projet de logement pour personnes âgées. Les visiteurs peuvent venir placer leur maison sur la grande maquette du projet.

Fig. 5 : Dans le cadre du chantier pour Centre chorégraphique national de Rillieux-la-Pape (F) pour la Compagnie Maguy Marin, les enfants de l'école voisine ont participé à un atelier de maquettes.

Fig. 6 : Conférence publique de Patrick Bouchain à la Condition Publique de Roubaix (F)



4



5



9

complexité démocratique, aucun n'ose expérimenter, en construisant, cette liberté qui nous est offerte.

C'est comme si la liberté démocratique était maîtrisée au travers d'actes bureaucratiques censés nous protéger tous, mais dont la responsabilité n'incombait à personne. Il n'y a plus de réel auteur ou d'acteur : toute expression personnelle devient suspecte, toute interprétation malhonnête... Il n'y a que des représentants méfiants et des représentés mécontents. Alors qu'il faudrait donner plus de moyens de représentation, plus de possibilités de participation à des citoyens qui veulent agir sur des situations concrètes et d'intérêt général : pour se trouver dans une démocratie active, et non bavarde.

C'est seulement dans ces conditions que chacun, reprenant sa propre place, avec son rythme, sa culture, ses envies et ses contradictions, pourra produire cette architecture hospitalière, de celles qui ouvrent à la rencontre de l'autre – cette personne qui d'abord nous est étrangère, mais qui peu à peu devient nécessaire à notre équilibre, à notre reproduction. C'est dans la rencontre de l'autre que l'on peut prendre sa propre mesure, que peines et joies trouvent un écho. Quoi de mieux que de boire un coup, de partager un repas, de construire ensemble et, peut-être, de tomber amoureux ?

T. : Vous avez aussi le projet dans une série d'événements, de moments de grande envergure à caractère festif

Fig. 7 : L'espace public de l'îlot Stephenson à Tourcoing

Fig. 8 : Dans l'ancienne piscine de Bègles (F), des vagues en bois pour une aire de motricité « à tous âges »

Fig. 9 : Nouveaux vestiaires des Bains de Bègles, près de Bordeaux, transformés en salle à manger pour les ouvriers pour la durée du chantier

(Tous les documents illustrant cet article ont été fournis par l'Agence Reconstruire, droits réservés.)



6



7



8

(installation de la buvette du chantier ou du restaurant de quartier, célébration de l'obtention des autorisations, etc.) qui évoquent les rituels fondateurs des anciens et qui dépassent la coutume actuelle d'une inauguration une fois le bâtiment achevé. Quel rôle tiennent ces moments singuliers dans le projet architectural ?

P. B. : Pourquoi en effet ne pas célébrer l'émission d'un permis de construire ? Quel bel acte que de se voir attribuer par la collectivité l'autorisation de construire et d'apporter sa pierre à l'édifice commun qu'est la ville ? Il ne s'agit pas simplement d'une étape bureaucratique, l'octroi du permis est un acte légal, une application de la loi démocratique. Alors comment se fait-il que, depuis sa mise en application, la ville exprime plus que jamais un tel désordre ?

T. : Dans vos projets récents (La friche de la Belle de Mai à Marseille, la Condition Publique à Roubaix, la Vacherie à Blanquefort près de Bordeaux ou encore l'îlot Stephenson à Tourcoing), il est aussi question de proposer une forme pour le moins inédite de logement social. Une approche qui, plus qu'architecturale (au sens très limité du terme), devient essentiellement économique et, surtout, politique. Pourquoi cette démarche en marge des structures existantes ?

P. B. : Pourquoi le logement social est-il si triste, si homogène ? Est-ce là l'expression généreuse de loger le plus modeste ? Pourquoi n'est-il pas plutôt l'expression de la diversité culturelle de ses habitants ? Je pense qu'avec le

même budget que celui octroyé pour le logement social (en France en tous cas) et avec les mêmes objectifs – « loger le peuple » –, il est possible de construire autrement. Pour cela, il faut revoir les procédures d'attribution, de conception, de construction et de gestion du logement social. Il faut aussi retrouver des outils réglementaires : revenir à des choses simples. Construire en habitant, faire de tous les chantiers des lieux populaires d'échange et d'expérimentation, repartir du bon pied.

Il s'agit surtout d'aller moins vite, de retrouver cette notion très pratique qu'est le « bon sens ». Il s'agit enfin de réintégrer le travail en tant qu'acte culturel et social, pour dépasser l'idée mercantile de la vente d'une force de travail. Ne plus avoir comme seul modèle celui d'être propriétaire, mais revendiquer plutôt le droit à l'usage libre et sécuritaire de son habitation, celui de participer à sa construction, à sa modification, et de pouvoir transmettre ce droit.

Pour cela il faut se mettre dans une situation réelle, confronter la loi des hommes à la réalité de la vie, la maintenir humaine par sa correction permanente grâce à la jurisprudence d'actes observés au quotidien. Il ne suffit que de construire ensemble un abri pour la démocratie – un lieu où il ferait simplement bon vivre avec autrui.

Patrick Bouchain, architecte
Agence Reconstruire
16 rue Rambuteau, F – 75003 Paris

Propos recueillis par Caroline Dionne